

COMPTE RENDU CA DU 01/07/2021

Présents : 18 puis 19 à 18H17

Début de séance : 18H10

Secrétaire de séance : Thierry DELAIGUE

Point 1 : Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

VOTE

POUR : 17

Contre : 1

Abstention : 0

Point 2 : Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le Président indique qu'une question diverse a été reçue et qu'il accepte de l'ajouter à l'ordre du jour.

Le Président lit la question diverse (cf pièce jointe)

Les membres du CA procèdent au vote concernant l'adoption du projet d'ordre du jour

VOTE

POUR : 18

Contre : 0

Abstention : 0

18h17 : arrivée d'un membre de droit le nombre de votants passe à 19.

Point 3: frais de déplacement

Le Président donne la parole à l'Adjointe-Gestionnaire qui explique aux membres du CA que c'est un point pour information concernant les déplacements des personnels. Un barème a été établi et, lors de la réception d'une convocation, une avance de 75% sur un forfait établi en fonction de la commune de déplacement, sera versée au personnel qui s'occupera de ses réservations et de ses achats sans fournir de preuves d'achats. Une vérification sera faite par les services de gestion. Si la convocation s'arrête avant 13h, le repas ne sera pas pris en charge.

Des fiches de procédure sont à la construction et seront distribuées à la rentrée aux personnels à la rentrée.

Ces barèmes ne concernent pas les ordres de mission pour les PFMP.

Point 4 : Logement de fonction et COP de Mme MILESI du 1^{er} septembre au 31 Aout 2022

Le Président donne la parole à l'Adjointe-Gestionnaire qui présente le tableau (cf pièce jointe) d'occupation des logements de fonction. Il est indiqué que M. CUVILLER, Proviseur-Adjoint occupe un appartement au collège du REDOUNET car l'appartement de fonction du Lycée GIDE qui lui est destiné est insalubre. L'Adjointe-Gestionnaire rappelle les règles d'occupation des logements en NAS et en COP. Le vote du CA validera la reconduction de la COP pour Mme MILESI.

Une représentante des personnels enseignants demande s'il est possible d'accueillir quelqu'un en cours d'année sur un logement de fonction.

L'Adjointe-Gestionnaire indique qu'une autorisation d'occupation est donnée en général pour au moins 10 mois.

Une représentante des personnels enseignants demande si le loyer des occupations en COP est récupéré pour le budget de l'établissement.

L'Adjointe-Gestionnaire précise que le budget actuel prend déjà en compte cet élément et que les loyers sont déjà inscrits au budget. La région laisse toute latitude aux EPLE pour récupérer ces loyers contrairement au département

VOTE

POUR : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Point 5 : Convention cadets de la légion

Le Président, en appui sur les documents envoyés avec la convocation, explique qu'il s'agit de donner l'autorisation aux responsables des cadets de la légion de distribuer de la documentation à la rentrée et de faire une réunion d'information auprès d'élèves volontaires pour participer aux activités organisées le samedi.

C'est un partenariat entre le ministère de l'Education nationale et l'armée. Ces activités sont présentées aux lycées du bassin.

Le vote donne l'autorisation au Proviseur de signer la convention.

POUR : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Point 6 : services civiques

Le Président indique qu'il s'agit de la demande de services civiques dans le cadre du projet Erasmus+ et donne la parole à la Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques. Cette dernière précise que l'établissement se trouve dans le programme 2021-2027 et que l'on a obtenu le label qualité qui permet de faire une demande de services civiques en partenariat avec la Maison de l'Europe à Nîmes qui affectera sa dotation globale dans les établissements.

2 volontaires ont été demandés, ils viendront de l'étranger. Il faudra rester vigilants concernant les missions que l'on donnera car ce ne sont pas des assistant de langue.

Cela nécessite un engagement des équipes et la désignation d'un tuteur.

Concernant leur hébergement il est possible qu'ils soient hébergés en colocation à Nîmes ou à l'internat mais la question du week-end pose problème.

POUR : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Point 7 : DBM

Le Président donne la parole à l'Adjointe-Gestionnaire qui indique que c'est une DBM concernant des réajustements de crédits pour information en plusieurs points :

- La ligne concernant les personnels de région a été ré abondée sans impact pour le budget,
- Le FRAR a été clôturé afin d'abonder en crédit la nouvelle dotation à venir de 7900 €,
- Une ligne pour ressource spécifique a été ouverte pour que le loyer de la location de l'appartement de M. CUVILLER, Proviseur-Adjoint, lui soit versé. Evitant ainsi qu'il fasse l'avance sur ses deniers propre pour payer sa COP au département,
- CFA 2500€.

Point 8 : Projets 2020 2021

Le Président donne la parole à l'Adjointe-Gestionnaire qui présente le tableau distribué aux membres pendant la séance (cf. pièce jointe). Ce tableau retrace les décisions prises lors de la commission de validation des projets. Les projets y sont denses et ambitieux mais le budget est limité et la prudence n'a pas permis de valider tous les projets. Les projets validés feront l'objet d'un vote en septembre ou l'annexe financière devra être très précise.

Il s'agit, lors de cette séance, de donner un accord de principe à ces projets, ils seront ensuite ajustés, et d'acter les projets « occit'avenir » qui sont financés par la DRAC et la Région.

La parole est donnée aux référents culturels qui indiquent que la thématique du projet fédérateur de l'année prochaine est « Cultures Urbaines ». La fiche action concernant la résidence d'artistes est financée par la DRAC, la Région et par l'établissement à hauteur de 20%. En ce qui concerne le Projet Workshop, il est financé uniquement par la région et l'établissement pour 20%.

L'Adjointe-Gestionnaire explique que le contexte COVID n'a pas permis de mettre en place toutes les actions et un reste de 5000 € de l'état est à consommer avant décembre 2021. Il ne faut pas de reliquat sinon les dotations baissent. Les crédits globalisés d'état sont ventilés chaque année.

Les résultats des projets « occit'avenir » ne seront pas connus avant le mois de novembre 2021 et donc la résidence d'artistes sera mise en place après le mois de décembre.

Les projets concernant l'internat seront financés par les reliquats.

Une représentante des personnels enseignants informe que M. DIVRY, porteur du projet de voyage à BERLIN pour les terminales qui a été refusé par la commission, est prêt, si une opportunité se présentait, pour la mise en place de ce voyage.

Le Président informe que cette situation a été discutée en commission Internationale le matin même. Cette commission mettra en cohérence les projets en lien avec l'International avant de les confier à l'approbation de la commission de validation des projets.

L'Adjointe-Gestionnaire précise que beaucoup de projets ont été validés et que l'impact de la mise en place de ces projets est important sur la charge de travail des ressources humaines au-delà des finances. Une Biennale a aussi été rejetée au profit de celle qui sera organisée l'an prochain sur l'art contemporain. Un appariement en Espagne a été rejeté qui venait en doublon de l'avoir du voyage en Espagne pour lequel un avoir était en cours qui lui, a été accepté. Le voyage à Berlin été en balance avec l'unique voyage des anglicistes. Les germanistes étaient déjà partis en seconde. Il ne faut pas prendre le risque de d'annoncer aux élèves l'organisation d'évènements avant la commission de validation des projets et la validation de la fiche financière.

La Provisure-Adjointe précise que l'Education Nationale demande la mise en place de Parcours Educatifs (Avenir, Artistique et Culturel, Citoyen, Santé) avec une cohérence par niveau, avec des actions obligatoires pour les élèves. Un équilibre de ces parcours est nécessaire et une équité entre les élèves incontournables. Les projets ne peuvent pas se centraliser que sur certains professeurs et éviter les projets de classe, Afin que tous les élèves puissent construire des parcours cohérents en évitant que le facteur chance prenne de l'importance

POUR : 17
Contre : 0
Abstention : 2

Point 9 : RSST

Le Président indique qu'il s'agit d'informer les membres du CA que l'équipe de sciences-physiques à déposer dans le registre de sécurité et santé au travail une écriture concernant le stockage de produits dangereux. Ces écritures nécessitent réponse sous 24 heures et présentation au CA. Il indique également qu'il y a énormément de retard dans la maintenance du site nord, que l'on met beaucoup d'énergie et d'argent pour rattraper ce retard mais qu'il faudra du temps.

Le Président donne la parole au Chef d'équipe des ARL. Ce dernier explique que l'évacuation de ces produits était prévue. Qu'à l'avenir un ancien labo photo va être transformé en lieu de stockage après autorisation de la région et passage du bureau de contrôle. Une armoire ventilée a été réparée, les filtres des autres armoires ont été changés pour une valeur de 1000 € chacun. Des étagères montrant des signes de corrosion ont été réparées.

L'Adjointe-Gestionnaire précise que ceci aurait pu apparaître dans le DUER mais il n'existe pas sur le site nord et reste à réactualiser sur le site sud. C'est un travail d'équipe qui sera mené l'an prochain.

Le Président informe que l'an prochain le PPMS, le DUER et le projet d'établissement devront être mis en place.

La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques indique que le DUER précisera les risques de tous les services et que ce signalement ne peut pas apparaître tel quel dans le DUER. Il apparaîtra comme risque identifié à faire disparaître par de la formation, un nouveau matériel,...

Un représentant de personnels enseignants demande si de tels risques ont été identifiés dans les ateliers.

La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques répond en lui disant que les armoires des ateliers sont aux normes, que les ateliers ont visité par l'inspection du travail. Il faut surveiller ces problèmes de corrosion qui peut aussi arriver aux ateliers.

Le Chef d'équipe des ARL indique qu'il y a des risques d'évaporation à travers les bouchons de ces produits, qu'il faut faire attention lors de leurs emplois et qu'il ne faut pas perdre de temps quand on constate des dégradations.

Un représentant des parents d'élève demande s'il existe des organismes pour mettre en place le DUER et pour contrôler la dangerosité des produits.

L'Adjointe-Gestionnaire indique qu'il existe des prestataires payants pour mettre en place les DUER. Par contre, il n'existe pas de bureau de contrôle concernant les produits dangereux. De nombreux éléments font l'objet de contrats de maintenance (extincteurs, ascenseurs, portails...) qui coutent cher à l'établissement.

Questions diverses

En appui sur le document reçu en temps et en heure, le président précise que le jeu des coefficients appliqué dans les algorithmes du logiciel d'affectation, relève du Ministère et de Rectorat. Nous pouvons créer une commission de travail autour de ces coefficients et faire remonter nos réflexions. La problématique est en lien avec le travail sur les référentiels qui doivent évoluer tous les trois ans dans le cadre de la réforme. Mais les métiers d'art ne relèvent d'aucune branche professionnelle ce qui ne les placent pas dans les priorités à traiter. Ce type de réflexion a déjà été mené dans l'établissement. L'affectation à certaines formations relève de commissions de sélections (BMA, CAP 1 an) mais la plupart passent par l'algorithme d'Affelnet. On sait que des élèves arrivent sur nos formations et sont rapidement en difficulté car le recrutement se fait parfois sur des niveaux faibles.

Une représentante des personnels demande si ce travail précédent avait eu de l'effet ?

La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques précise que le travail précédent avait été piloté par l'Inspecteur référent de l'établissement mais n'avait eu que peu ou pas d'effet sur les procédures d'affectation. On travaille sur de vieux référentiels, les choses évoluent sur le Post-bac et petit à petit le changement des intitulés finira par toucher les Bacpro et les CAP. Les artisans sont attachés aux intitulés « CAP ».

Une représentante des personnels indique que tous les CAP aujourd'hui sont des CAP d'insertion ce qui pose problème d'un recrutement souvent de faible niveau.

Le Président indique que si des volontaires sont prêts à travailler sur ce thème qu'il se signale on pourra mettre une commission de réflexion après validation de M. TORREMONEIL, Inspecteur.

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé, il félicite le Chef d'équipe des ARL pour sa réussite au concours d'Agent de Maîtrise et clôture la séance.

Fin de Séance : 19h27

Le Président de séance :

Thierry DELAIGUE